



Section Organisation des Compétitions du Dimanche

SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL n°55

Réunion du : Mardi 11 juin 2019

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** francs pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COMMUNIQUÉ – CHAMPIONNAT U20

Le Comité Directeur de la Ligue, lors de sa réunion du 1^{er} avril 2019, a décidé de créer, **tant au niveau régional que départemental, un Championnat U20.**

Vous pouvez prendre connaissance du détail de cette nouvelle compétition en cliquant sur le lien suivant : <https://paris-idf.fff.fr/simple/un-nouveau-championnat-u20-en-ligue-et-en-district-la-saison-prochaine/>

COMPOSITION des GROUPES des CHAMPIONNATS REGIONAUX 2019 / 2020 **Toutes Catégories**

Chaque fin de saison, nous vous sollicitons afin de connaître vos éventuels desiderata pour la saison prochaine.

Les clubs sont priés de nous faire parvenir au plus tôt leurs souhaits et éventuellement nous communiquer les **dates d'indisponibilité des terrains au cours de la saison 2019/2020.**

COUPE DE FRANCE – 2ème Tour

21412222 : VAL DE L'YERRES / BOISSY F.C. du 02/06/2019

Courriel de BOISSY F.C. du 06/06/2019.

La Section,

Prend note et précise que seule une commission d'appel peut revenir sur une décision prise en première instance.

21412238 : MAULOISE U.S. / COURDIMANCHE A.S. du 02/06/2019

Courriel de MAULOISE U.S. confirmant le remplacement du poteau endommagé et l'utilisation de son terrain habituel.

Cette rencontre à rejouer aura lieu le Dimanche 16 Juin 2019 à 14h30, sur le stade du Radet à MAULE.

Accord de la Section.

SENIORS - FEUILLE de MATCH MANQUANTE**2^{ème} et dernier Rappel**

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir pour **MARDI 11 JUIN 2019, dernier délai**, sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

La Section demande à l'arbitre désigné, un rapport précisant le résultat de la rencontre concernée.

20435682 : FONTENAY SOUS BOIS US / GENNEVILLIERS CSM du 26/05/2019 (R2/C)

La Section,

Après lecture du courriel de FONTENAY SOUS BOIS U.S. et du rapport de l'arbitre officiel.

Prend note des explications et entérine le score du match : 2 – 2.

Elle transmet le dossier à la C.R.D. pour ce qui concerne les sanctions disciplinaires.

U17 - FEUILLE de MATCH MANQUANTE

Non envoi de l'original de la feuille de match après 2 réclamations.

Match Perdu par Pénalité au club recevant, le club visiteur conservant le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

Réception du rapport de l'arbitre précisant le résultat de la rencontre concernée.

20506120 : PARIS F.C. / MANTOIS 78 F.C. du 19/05/2019 (R1)

PARIS F.C. : -1 pt – 0 but

MANTOIS 78 F.C. : 3 pts – 1 but

Rappel des précédentes demandes :

1^{ère} demande le 28/05/2019 (journal numérique n°527)

2^{ème} demande le 04/06/2019 (journal numérique n°528)

U15 - FEUILLE de MATCH MANQUANTE**20475200 SAINT DENIS US 1 / PUC 1 du 25/05/2019 – U15 R3/A**

Problème de transmission de la Feuille de Match Informatique.

La Section prend note des courriels :

- de SAINT DENIS US 1
- de l'arbitre officiel,

Considérant que le club de SAINT DENIS US 1 indique qu'il rencontre des difficultés pour transmettre la FMI en raison du départ du titulaire de la tablette utilisée le jour du match à l'étranger,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel,

Par ces motifs,

Entérine le résultat du match :

SAINT DENIS US 1 = 2 buts.

PUC 1 = 0 but.

20475380 CFFP 2 / PONTAULT COMBAULT UMS du 25/05/2019 – U15 R3/C

Problème de transmission de la Feuille de Match Informatique.

La Section prend note des courriels :

- de CFFP 2
- de l'arbitre officiel,

Considérant que le club de CFFP 2 indique qu'il rencontre des difficultés pour transmettre la FMI en raison d'un problème technique avec la tablette,

Considérant que la FMI a bien été clôturée par l'arbitre officiel,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel,

Par ces motifs,

Entérine le résultat du match :

CFFP 2 = 1 but.

PONTAULT COMBAULT UMS 1 = 8 buts.

C.D.M. – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

La Finale de Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf CDM se déroulera à 9h30 le dimanche 16 juin 2019, sur le terrain n°1 du stade du Parc à RUEIL MALMAISON (92).

Match 21414936 : PORTUGAIS DE VILLENEUVE ST GEORGES / NANTERRE POLICE 92.

ANCIENS – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

La Finale de Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf ANCIENS se déroulera à 10h30 le dimanche 16 juin 2019, sur le terrain n°2 du stade du Parc à RUEIL MALMAISON (92).

Match 21414937 : ESPERANCE AULNAYSIENNE / TORCY P.V.M.